



COMMUNIQUE PRESSE DU COLLECTIF BASSINES NON MERCI

« Un pavé dans la BASSINE » pour la Société Anonyme de l'eau !

Le [3 février dernier](#), devant une salle comble de plus de 250 citoyen-ne-s, Anne-Morwenn Pastier, docteure en sciences de la Terre et auteure d'une thèse en hydrologie et géologie, exposait point par point les insuffisances du rapport du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) au sujet de l'impact des bassines sur les nappes d'eau souterraines et les cours d'eau. La presse nationale, largement présente à la conférence de presse du 30 janvier (Libération, Le Monde...), a également relayé en boucle cette contre-expertise depuis plus d'une semaine. Ce serait un euphémisme de dire que cette première contre-expertise a fait mouche !

Le 13 février dernier, [dans un communiqué de presse](#), le BRGM tenait à rappeler qu'il n'avait fait que répondre à une demande de la Société Anonyme de l'eau et de la CACG (Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne) sur la base des éléments fournis par celles-ci, impliquant certaines limites à l'exercice :

- Le BRGM concède que la période (2000-2011) **sur laquelle s'est basée son étude ne prend pas en compte « les conditions météorologiques récentes et encore moins futures »** en faisant référence aux périodes des sécheresses hivernales qui vont s'amplifier. Le BRGM estime pourtant **qu'il est important** de prendre en compte les évolutions climatiques en cours.

- Le BRGM reconnaît, contrairement à [son tweet du 9 août 2022](#), que son étude ne concerne pas les impacts à une échelle très locale.

- Enfin le BRGM y précise que « son rapport n'est pas une étude approfondie, ni une **étude d'impact** de toutes les conséquences possibles des prélèvements d'eau envisagés. Il ne s'agit pas non plus d'un article de recherche scientifique soumis à l'évaluation de la communauté scientifique. Il s'agit d'une **étude répondant à une commande précise**, donnant lieu à un **rapport technique** permettant de répondre aux questions **posées avec les limites associées** ».

L'étude du BRGM conclut à une amélioration de l'état des nappes et cours d'eau au printemps et en été après la mise en services de bassines. Cela pourrait laisser penser que les volumes transférés de l'été vers l'hiver pourraient être disponibles pour les irrigant-e-s non relié-e-s aux bassines, mettant à mal le principe même de la substitution. Cela alors même que les connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques sont en cours d'acquisition et qu'il n'y a actuellement aucune garantie sur l'accès à l'eau en été. Dans le cadre de ces études, **ne doutons pas qu'il y aura des pressions pour les orienter vers des possibilités de prélèvement au détriment des milieux naturels** en se basant sur des indicateurs inadaptés pour protéger les milieux aquatiques mais favorables pour l'irrigation comme c'est le cas actuellement (voir [C'est Pas Sourcier #2](#)). L'implication de l'Etat, garant du respect de la loi sur l'eau pour une gestion équilibrée de notre patrimoine commun, sera à scruter attentivement.

Enfin, le BRGM précise qu'il « va falloir attendre fin 2024 pour les résultats d'une nouvelle étude ... » et un temps indéterminé pour une éventuelle étude d'impact globale, ce qui signifie clairement que les BASSINES en cours de construction sont basées sur des études peu rigoureuses et incomplètes sur la ressource réellement disponible, notamment pour le remplissage hivernal. Le Collectif Bassines Non Merci considère que ces nouveaux éléments ne font que conforter l'échec du protocole d'accord, le côté « **hasardeux** » de ces projets, qui repose sur un simple "**pari**" d'une ressource en eau suffisante pour le remplissage de ces méga-bassines

sans une étude scientifique rigoureuse et intégrant tous les impacts possibles des bassines, quantitatifs et qualitatifs, à l'échelle des bassins versants comme à l'échelle très locale des forages.

Afin d'informer l'ensemble des citoyen-ne-s, élu-e-s, agriculteur-rices et acteur-e-s sur les enjeux autour de l'eau et de l'agriculture sur le territoire, le Collectif Bassines Non Merci organise 2 nouvelles réunions publiques ouvertes à tou-te-s :

- **Mardi 28 février à 20h30 à la salle des fêtes de Prin-Deyrançon** : présentation de la contre-expertise du rapport du BRGM par Anne-Morwenn Pastier suivie d'échanges autour des enjeux du partage de l'eau et de l'agriculture en présence de la Confédération paysanne, Benoît Biteau, paysan et député européen, et Patrick Picaud de Nature Environnement 17.

- **Vendredi 3 mars à 20h30 à la salle des Fêtes de Saint-Hilaire la Palud** : présentation de la contre-expertise du rapport du BRGM par Anne-Morwenn Pastier.

Le collectif BNM précise que ces réunions d'informations feront l'objet d'une invitation aux maires, conseillers départementaux, conseillers régionaux, députés mais aussi aux porteurs de projets : Société Anonyme de l'eau, CACG, Chambre d'agriculture etc.

Articles de presse :

Courrier ouest 2022 pro bassines brgm

<https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/niort-79000/l-impact-des-bassines-sur-les-cours-d-eau-et-les-nappes-passe-au-crible-dans-les-deux-sevres-7fafed08-fea7-11ec-881f-755fcc32b9da>

Réponse du brgm

[Bassines des Deux-Sèvres : le BRGM répond aux critiques sur son expertise | Portail Réussir \(reussir.fr\)](#)

Libération

[Méga-bassines dans les Deux-Sèvres : une expertise pointe les failles du rapport mis en avant par les partisans du projet – Libération \(liberation.fr\)](#)

FR3

[Mégabassines : la contre-attaque scientifique des opposants après l'expertise du BRGM sur le bassin de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin \(francetvinfo.fr\)](#)

Le monde

[Mégabassines dans la Sèvre niortaise : l'expertise contestée \(lemonde.fr\)](#)

Reporterre

[La pertinence des mégabassines est sévèrement contestée par des scientifiques \(reporterre.net\)](#)